|  |  |
| --- | --- |
| MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE GABONAISE **AUPRÈS DE L’ONU À GENÈVE, À VIENNE** **ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES****AYANT LEUR SIÈGE EN SUISSE**-------------- | logo administration gabonaise |

Déclaration du Gabon à l’occasion de la 25ème Session de

l’EPU de la République- Unie de Tanzanie

**(Genève, le 09 mai 2016)**

**Monsieur le Président,**

Le Gabon souhaite la bienvenue à la délégation de la République-Unie de Tanzanie et la félicite pour son passage à la présente session de l’EPU.

Mon pays prend note des efforts accomplis par la République-Unie de Tanzanie depuis son dernier EPU en 2011.

Nous saluons les mesures prises par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie en vue d’assurer la promotion et la protection des droits de l’homme, précisément les droits des personnes vulnérables telles que les femmes, les enfants, les personnes âgées et celles atteintes d’albinisme.

Le Gabon, se réjouit précisément des initiatives prises pour réviser la loi sur la sorcellerie et la loi n°23 de 2012 sur les médecines traditionnelles et parallèles afin d’utiliser la législation pour lutter contre la sorcellerie et les assassinats des personnes accusées de sorcellerie.

Mon pays salue, en outre, la création des 17 foyers d’accueil pour venir en aide aux survivants de tentatives d’assassinats pour sorcellerie.

La délégation gabonaise se réjouit également de la création des centres de protection temporaire pour les enfants atteints d’albinisme dans trois régions du pays.

A cet égard, nous recommandons à la Tanzanie d’en assurer l’effectivité sur l’ensemble du territoire.

Nous exhortons également la Tanzanie à poursuivre le processus de ratification des instruments juridiques internationaux auxquels elle n’est pas encore partie.

Pour terminer, la délégation gabonaise souhaite pleins succès à la Tanzanie.

**Je vous remercie**.